



**Tous ensemble le 22 mars !**

## Déclaration liminaire

# Examen du Tableau d'Avancement au grade d'IP FiP Année 2018

**Madame La Présidente,**

**Concernant la CAP d'aujourd'hui**, la CGT constate que cette année la DGFIP a maintenu sensiblement le nombre de promus au grade d'IP, à savoir 96 (au lieu de 95 en 2017).

En revanche, la DG a encore limité les recrutements par voie d'examen professionnel à 12 cette année.

Nous sommes passés de 186 en 2012 à 96 promus cette année par concours.

Pourquoi avoir encore limité les recrutements au tiers des postes offerts au concours par les statuts, à savoir à 12 en 2018 alors qu'ils prévoient 1/6<sup>ème</sup> pour les articles 18 et 19 ? Il aurait été possible de promouvoir 16 inspecteurs et 16 IDIV.

Nous vous rappelons par ailleurs que les textes prévoient que le dernier sélectionné peut avoir 12/20. Nous tenons à cette donnée car nous voyons avec stupeur que la note du dernier lauréat chez les inspecteurs et inspecteurs divisionnaires est de 16,5/20.

### **Ce n'est plus l'excellence pour l'examen professionnel mais bien l'exception !**

Même remarque que les années précédentes : qu'est-ce qui motive cette pénurie organisée ? La DG a-t-elle peur de recruter trop d'IP par l'examen professionnel, au détriment du concours plus élitiste et facteur de jeunisme propice à plus de servitude et de mobilité ?

Et même question que les années précédentes également : quelles sont les marges de manœuvres de cette CAP ? Aucune sans doute !!! La direction générale ouvre-t-elle des possibilités pour saturer les quotas (et ils sont loin d'être saturés !), on ne nommera aucun IP en plus ?

La position de ne plus donner de potentialité à cette CAPN comme c'est le cas depuis quatre ans déjà, la vide de tout sens. Cela transforme cette CAPN en simple chambre d'enregistrement, tout juste bonne à renseigner les organisations syndicales du mode de retour pédagogique auprès des jurys, et à donner quelques détails auprès des collègues qui demandent l'évocation de leur dossier.

De ce fait, et sans vraiment en avoir conscience, les collègues ne demandent plus d'explications et entérinent les taux de promotion annoncés au projet.

Comme l'année dernière, pour les DIRCOFI et DNS 0% d'inspecteurs retenus alors que 33 % des inspecteurs et 50 % des IDIV reçus sont issus de la centrale .

**Sur le classement des candidats inspecteurs**, comment avez vous classé ceux qui ont obtenu la même note à l'entretien ? Le dossier ou l'avis du directeur interviennent-ils dans ce classement ?

Pour terminer nous revenons sur notre demande de potentialités attribuées à cette CAPN afin de déterminer notre position.

La CGT Finances Publiques ne commencera aucun débat avant que ce point soit éclairci. En cas d'absence de potentialité encore cette année, nous quitterons cette CAP vidée de sa substance.

### **Sur la politique générale**

Le gouvernement a lancé une vaste offensive contre les services publics. L'Etat étrangle les entreprises publiques et les administrations pour les affaiblir, et se fixe pour objectif d'en privatiser le plus possible. Et cela commence par l'énergie et le transport ferroviaire.

Montreuil, le 20/03/2018

**Syndicat national**

**CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Après la Révision Générale des Politiques Publiques, la Modernisation de l'Action Publique, les Lignes Directrices et l'Adaptation des Structures et du Réseau à la DGFIP, le gouvernement met en place une nouvelle campagne "Action Publique 2022 : pour une transformation du service public".

La nouveauté de CAP 2022 est que le Premier Ministre demande ouvertement à ces ministres et chargés d'État de présenter d'ici l'été 2018 de nouveaux "doublons" de compétences à supprimer, des missions à transférer au privé, ou à supprimer ! C'est le périmètre de l'action publique que l'on va encore plus réduire.

Le vendredi 9 mars dernier, notre DG rencontrait à sa demande l'ensemble des organisations syndicales pour présenter des pistes de réflexion. Mais rien n'est officiellement décidé.

Pour la CGT, ces pistes de réflexion sont faciles à résumer :

- ▶ **Sabrer les missions**, avec le transfert du recouvrement à l'URSSAF..., le transfert des paiements en numéraire à la poste..., la transformation du contrôle fiscal, la fin de la séparation des ordonnateurs et des comptables ;
- ▶ **Accélérer la destruction du réseau**, avec la réduction drastique du nombre des SIP et SIE, la création de directions multidépartementales et de services à compétence supradépartementale, la transformation de la DGFIP sous le format d'agence ;
- ▶ **Transformer les RH**, avec la gestion des personnels sous la responsabilité des préfets, recourir aux contractuels, fin des CHSCT, réduction des CAP, mais là le travail est déjà presque terminé puisque notre DG a pris les devants....

Il s'agit bien du dépeçage de la DGFIP avant une mise à mort publique dont l'ultralibéralisme ne pourra que se féliciter.

Macron et son gouvernement veulent être les fossoyeurs de la Fonction Publique. Parce que les administrations des finances sont les premières visées, ils font fi des 60 à 80 milliards de fraude fiscale, du contrôle de la dépense publique, de la lutte contre les trafics, de la sécurité et conformité des produits pour les consommateurs, des règles bancaires, du financement du logement social...

Comme on nous le répète sans cesse dans les médias, nous, les fonctionnaires sommes des privilégiés. Nous devons faire des sacrifices, comme les redevables de l'ex ISF et les rentiers du capital !!!

A l'inverse, la CGT revendique le renforcement et le développement des services publics, pour une société fondée sur la cohésion sociale et la solidarité, ce qui nécessite des moyens humains et budgétaires à la hauteur.

## C'est pourquoi la CGT appelle à la grève et à manifester le 22 mars pour :

- ▶ Sortir des politiques de restrictions budgétaires et du gel du point d'indice ;
- ▶ Combattre les suppressions d'emplois, les restructurations pour accomplir toutes nos missions dans de bonnes conditions de travail ;
- ▶ Refuser le prélèvement à la source ;
- ▶ Défendre nos statuts pour permettre à chaque citoyen d'être traité à égalité ;
- ▶ Refuser tout système de rémunération au mérite ;
- ▶ Abroger le jour de carence ;
- ▶ Défendre et pérenniser le système de retraite par répartition.

Et enfin, parce que nos intérêts sont communs avec le secteur privé, exiger un code du travail du vingt-et-unième siècle protecteur des salariés, qui rétablisse la hiérarchie des normes. Cela passe par l'abandon des ordonnances Macron.